

détracteurs de mes compatriotes. Aveuglés par leur haine, leur antipathie et leur basse jalousie, tous les moyens leur conviennent. L'Hon. membre est de ce nombre, bien qu'il affecte tous les dehors d'un admirateur des canadiens français. Et en répétant plusieurs fois le mot "ignorant," il nous a mis à même de mieux apprécier sa pensée et sa sincérité. Lord Durham a dit, il est vrai, que sous certains rapports l'éducation des anglais était supérieure à la nôtre, mais il a aussi dit que la nôtre était supérieure à celle des premiers sous d'autres rapports. M. Govan s'est bien donné de garde de citer cette dernière partie du rapport de Lord Durham. Je vais y suppléer.

"I know of no people among whom a large provision exists for the higher kinds of elementary education, or among whom such education is really extended to a large proportion of the population."

"I am inclined to think that the greater amount of refinement, of speculative thought, of the knowledge that books can give, is, with some brilliant exceptions, to be found among the French." (1)

Voilà ce qu'a dit Lord Durham. Et puisque j'en suis sur ce sujet, je dois dire à l'Hon. Membre que lui, comme anglais, est bien mal venu à faire des assertions aussi mal fondées. Proportion gardée avec la population, il y a autant d'enfants qui fréquentent nos écoles qu'il y en a en Angleterre. Ce n'est que tout dernièrement que je lisais dans un Journal anglais que dans Londres même, dans ce centre des richesses et des affaires, il y avait plus de cent mille enfants, en état d'apprendre à lire et à écrire, qui ne fréquentaient aucune école et qui croupissaient dans l'ignorance la plus crasse. Je ne sortirai pas encore de l'Angleterre. Lisez les rapports de commissions parlementaires ou nommés par le Gouvernement. Vous y verrez, constaté que des masses d'individus, surtout de ceux employés à l'exploitation des mines de charbon, sont sans instruction aucune; que même plusieurs d'entre eux ignorent qu'il existe un Dieu! Des commissaires demandaient à quelques-uns de ces malheureux: avez-vous jamais entendu prononcer le nom de Dieu? Ils répondirent: *quel est cet homme là?* Parcourez tout le Bas-Canada, et vous ne trouverez pas, même dans nos forêts les plus reculées, un seul canadien-français qui vous fera une pareille réponse qui témoigne de l'ignorance la plus profonde et de la dégradation la plus grande.

Vous nous reprochez aussi notre attachement à notre langue, nos lois, et nos habitudes. Vous croyez donc que c'est chose bien facile de faire renoncer un peuple à tout ce qui constitue son existence. Vous êtes donc ignorants, aussi, vous, puisque vous ignorez l'histoire de votre pays. N'en sortez pas encore; regardez au pays de Galles. Ne voit-on pas tous les jours devant les tribunaux des Jurés qui ne parlent pas l'Anglais, mais qui ne parlent que la langue de leurs ancêtres? N'est-on pas obligé de les faire assister d'un interprète? Regardez l'Ecosse. Les Ecossois sont-ils à blâmer, à condamner, de tenir à leurs lois qui ont une si grande analogie avec les nôtres? Lorsque je voyageais en Angleterre, un homme distingué me raconta le fait suivant. Dans une paroisse du pays de Galles, on voulut un jour établir une école où l'enseignement devait être donné dans la langue Anglaise seule. Les habitants refusèrent d'y envoyer leurs enfants et comme ils persistèrent dans ce refus, tous les efforts qui furent faits pour maintenir cette école, devinrent inutiles. L'on s'y prit mieux ensuite. Une école fut établie dans la langue de la population; les habitants y envoyèrent leurs enfants. On y ajouta peu après l'étude de la langue Anglaise; les enfants étudièrent cette langue. Que les honorables Membres pensent bien ces faits, ces considérations, et ils se convaincront que ce n'est pas par des insultes ni par des moyens violents qu'ils parviendront à leur but.

Ayant, comme je le pense, répondu aux deux Honorables Membres, je vais maintenant dire quelles sont les raisons qui me portent à secouer les amendemens à l'adresse, proposés par mon honorable ami, M. Baldwin. Je vais dire pourquoi le Ministère n'a aucun titre à la confiance du Bas-Canada.

D'abord quant à la loi des Elections. Il était admis qu'il était absolument nécessaire de refaire cette loi. Dans la première session, je présentai un *Bill* à cet effet. A sa seconde lecture, le Ministère le fit rejeter à une majorité de six. Mais pour réussir auprès de ses partisans mêmes à obtenir ce rejet le Ministère fut obligé de promettre que dans la session suivante il présenterait lui-même un projet de loi aux mêmes fins, de même qu'un autre bill pour régulariser le mode de procédure dans les contestations d'élections. Une seconde session s'est écoulée, et le Ministère n'a rien fait pour accomplir sa promesse; et il n'y a aucune apparence qu'il l'accomplisse dans la présente session.

Dans la première session, le Ministère a fait adopter les lois d'éducation et des municipalités. Toutes deux mal faites, intelligibles dans plusieurs de leurs dispositions, n'ont pu fonctionner avec avantage, et ont tout jeté dans la confusion.

(A continuer.)

(1) "Je ne connais aucun peuple chez lui existe une plus grande disposition pour l'étude des hautes branches d'éducation élémentaire, ou chez qui cette éducation soit plus répandue, eu égard à la population."

"Je suis porté à croire que la plus grande proportion de connaissances spéculatives ou de goût, des connaissances que peuvent donner les livres, se trouve, à quelques brillantes exceptions près, parmi les Français."

DECES.

A la Rivière du Loup, le 21 juin, âgée de 66 ans, chez M. Théodore Grenier l'aîné de ses fils, Dame Véronique Girard, veuve de feu M. Laurent Grenier. C'est d'elle qu'on peut dire "qu'elle est morte regrettée de tout ceux qui ont eu l'avantage de la connaître."

Le Soussigné NE FAIT PAS COLPORTER des Ornemens dans les campagnes.

ORNEMENS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL.

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE,

AGENTS DE J. C. ROBILARD

DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornemens d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciemens bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets où les progrès de la Dorure et de l'Argenture surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUTE FAITES.

—AUSI—

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

" DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochures tout en gr.

" " " " " " " " " " " " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

" Damas brochés en or et couleurs.

" " " " " " " " " " " " (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet

d'Ostensoria

Ciboires

Encensoirs

Barettes etc.

N. B. MM. les Curés qui désiraient faire venir des objets d'importation express (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur et les adresser à

J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St.
New-York.

MAISON DE PENSION.

LES Voyageurs qui sont dans le cas de visiter le beau village d'Industrie, trouveront chez le Soussigné un superbe logement et une bonne table en tout temps. Quelques Ecoliers pourront avoir leur pension chez lui à la petite distance d'un arpent de sa maison au collège, aussi des voitures seront toujours prêtes à demande, partant de la Vallée ainsi que du village à St. Charles Barroumé.

ET. PARTENAIS.

Village d'Industrie, 14 juin 1847.

NOTRE ST. PERE LE PAPE PIE IX.

LES Soussignés informent respectueusement le Clergé et le Public en général qu'ils viennent de recevoir plusieurs centaines de PORTRAITS du nouveau Pape PIE IX, et qu'ils en ont réduit les prix d'un ECU à TRENTE SOUS.

—AUSI—

Une très grande variété de GRAVURES SAINTES parmi lesquelles on peut remarquer celles du MEILLEUR CHOIX.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, a transporté son Etablissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

AGENS DES MELANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FARRE, Libraire. Montréal.

D. MARTINEAU, prêtre, vicar. Québec.

F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.

VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.